

L'OFMIN, C'EST QUAND ?



OCTOBRE 2022 :
Annonce de la création d'un office central
de lutte contre les violences faites aux mineurs

JANVIER 2023 :
Préfiguration de l'Office Mineurs



AOÛT 2023 :
Publication du décret de création

SEPTEMBRE 2023 :
Début de l'Office Mineurs, avec 32 ETPT



COURANT 2024-2025 :
Emménagement dans les nouveaux locaux
85 ETPT (policiers, gendarmes, personnels
administratifs...)
Création des antennes et des détachements
de l'OFMIN

COMMENT NOUS CONTACTER ?

dnpj-ofmin-partenariats@interieur.gouv.fr

COMMENT NOUS SIGNALER UN CONTENU SUR INTERNET ?

dnpj-ofmin-signalement@interieur.gouv.fr



101 rue des Trois Fontanot, Nanterre 92000

Conception graphique : DNPJ / Studio graphique - 04/2024 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES VIOLENCES FAITES AUX MINEURS, UN PHÉNOMÈNE DE DÉLINQUANCE SYSTEMIQUE¹



1 ADULTE SUR 10
a été victime de violences sexuelles
dans son enfance, soit 5,5 millions
d'hommes et de femmes



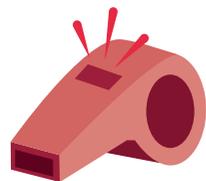
160 000
ENFANTS
sont victimes de violences sexuelles
chaque année



1 à 3
ENFANTS
par classe sont victimes
d'inceste



3 FILLES
ET 2 GARÇONS
par classe sont victimes
de cybersexisme



318 000
SIGNALEMENTS
de contenus pédocriminels
échangés en ligne, en France, en
2023 et transmis à l'OFMIN

COMMENT EXPLIQUER LA HAUSSE DE 30% DE CES VIOLENCES CONSTATÉES PAR LES FORCES DE POLICE CES DERNIÈRES ANNÉES ?

- La multiplication des phénomènes pédocriminels et le développement et l'accès généralisé aux technologies numériques, notamment chez les jeunes ;
- la libération progressive de la parole et de l'écoute des victimes.

Face à ce constat, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a annoncé en octobre 2022 la création d'un office central de police judiciaire dédié aux violences faites aux mineurs, créé par décret le 29 août 2023.

L'OFMIN, POUR QUOI ?

L'Office Mineurs est chargé de lutter contre les infractions les plus graves commises à l'encontre des mineurs, et notamment :

- l'exploitation sexuelle en ligne (production, possession et diffusion de contenus pédocriminels, grooming à des fins sexuelles, sextorsion, corruption de mineurs, livestreaming)² ;
- les viols et agressions sexuelles y compris incestueux ou commis dans le cadre institutionnel (milieu scolaire, périscolaire, associatif ou religieux) ;
- les violences physiques ou psychiques graves (infanticides, bébés secoués, maltraitance) ;
- le harcèlement en milieu scolaire, y compris celui commis en ligne.

L'OFMIN, C'EST QUOI ?

→ L'Office Mineurs, c'est d'abord un service d'enquête chargé de diligenter des procédures judiciaires :

- sur les profils des pédocriminels les plus à risque - identification des producteurs de contenus pédocriminels, investigations sur le darknet, enquêtes sous pseudonyme ;
- en soutien des services territoriaux, **cosaisis dans les enquêtes** ;
- en lien avec les services de police étrangers partenaires dans le cadre de la coopération européenne et internationale : point de contact international, participation à des Task Force.

Qui ? Le pôle opérationnel, divisé en trois sections :

- la section de la pédocriminalité en ligne (deux groupes d'enquête pédocriminalité en ligne et deux groupes d'initiative pédocriminalité en ligne) ;
- l'unité de renseignement criminel ;
- la section atteintes générales aux mineurs (deux groupes d'enquête et d'appui).

→ L'OFMIN, c'est aussi le pilote d'une nouvelle filière mineurs, pour améliorer le traitement judiciaire des violences faites aux mineurs sur l'ensemble du territoire, par :

- l'élaboration d'une doctrine opérationnelle à destination de tous les enquêteurs amenés à traiter des violences faites aux mineurs ;
- la production d'une analyse criminelle pour améliorer la connaissance de cette délinquance ;
- la création, à terme, de relais de l'office avec l'installation d'antennes et de détachements.

Qui ? Le pôle stratégie, plus particulièrement deux bureaux :

- le bureau d'aide à l'enquête ;
- le bureau du pilotage.

→ L'OFMIN c'est également le représentant du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dans les instances interministérielles et un partenaire engagé aux côtés de tous les acteurs de la protection de l'enfance :

- partenaires nationaux : acteurs associatifs, institutionnels et numériques ;
- partenaires internationaux : coopération auprès des services de police étrangers et des organes de coopération (Europol, Interpol).

Qui ? Le pôle stratégie, plus particulièrement deux bureaux :

- le bureau des partenariats et de la communication ;
- le bureau de la coopération européenne et internationale.

1. Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE)

2. L'Office Mineurs reprend les attributions du groupe central des mineurs victimes de l'OCRVP